



SEANCE DU BUREAU

10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 10 septembre**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire avec la société Harmonie Carrelage pour la location d'un local à Chabonais.
2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides
3. Demande subvention au Département de la Charente pour plantation de haie
4. Candidature au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » 2025

Contrôle du quorum

Présents :

Excusé :

- 1. Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire avec la société Harmonie Carrelage pour la location d'un local à Chabonais.**

Del2025_123

La communauté de communes de Charente Limousine est propriétaire d'un ensemble à vocation d'hébergement d'entreprises, constitué de 2 bâtiments, sis zone des Chassats commune de Chabonais. La SARL Harmonie Carrelage, nouvellement créée, souhaite s'installer dans l'atelier n°1, situé sur la parcelle cadastrée section AE n°59, d'une superficie totale de 1895 m². Le local à proprement parler est quant à lui d'une superficie de 123,25 m².

La convention sera conclue pour une durée maximale de 36 mois, à compter du 11 septembre 2025, moyennant une redevance de 350 euros HT par mois.

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **VALIDER** les termes de la convention d'occupation précaire comme décrite ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_124

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL à verser
XXXX	XXXX	ORADOUR FANAIS	Précarité énergétique	70 230,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	BENEST	Précarité énergétique	63 176,33 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHERVES CHATELARS	Précarité énergétique	35 055,51 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Précarité énergétique	61 219,79 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	NIEUIL	Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé	54 793,77 €	3 000,00 €
XXXX	XXXX	CHERVES CHATELARS	Précarité énergétique	54 734,73 €	1 500,00 €
XXXX	XXXX	LE VIEUX CERIER	Précarité énergétique	45 963,55 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHASSIECQ	Précarité énergétique	57 982,49 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST CHRISTOPHE	Autonomie	5 684,12 €	800,00 €
XXXX	XXXX	ETAGNAC	Précarité énergétique	74 480,54 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	LES PINS	Précarité énergétique	38 260,66 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	ST MAURICE DES LIONS	Précarité énergétique	55 284,36 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Autonomie	7 968,00 €	800,00 €
XXXX	XXXX	BRIGUEUIL	Autonomie	6 600,00 €	800,00 €
XXXX	XXXX	MANOT	Précarité énergétique	7 968,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 26 900 € ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

3. Demande subvention au Département de la Charente pour plantation de haie

Del2025_125

La communauté de communes de Charente Limousine finalise actuellement l'élaboration de sa stratégie bocagère au côté des communes et acteurs locaux avec l'assistance du CEREMA. Cette stratégie a pour vocation la mise en place et l'animation d'un plan d'actions (2025 – 2030) visant à préserver et restaurer le maillage bocager et les enjeux associés tels que la biodiversité et l'adaptation du territoire au réchauffement climatique.

A ce titre, la communauté de communes de Charente Limousine envisage, avec l'assistance du CETEF, la plantation de 1020 ml de haies champêtres dont 63 arbres de haies jets et la création d'un verger conservatoire sur le site de Vilotte neuve à Lésignac-Durand, site localisé dans le périmètre de l'ENS de Mas Chaban qui abrite nos services techniques et chantier d'insertion. Au-delà de l'exemplarité, le projet s'inscrit dans la continuité d'une démarche initiée par le Département et le CETEF avec la réalisation de plantation autour du lac. La collectivité souhaite également inscrire le projet de plantation dans le dispositif Haie'Cole. Ce projet est intégré dans la réponse à l'Appel à Projet Nature et Transition de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant (HT)	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant (HT)
Dépenses d'investissement		Recettes prévisionnelles	
<i>prestation services (AMO)</i>	2 000,00 €	Région NA (en instruction)	5 000,00 €
<i>implantation</i>	9 916,42 €	Département	7 293,93 €
<i>paillage</i>	2 295,00 €		
<i>fourniture/équipement</i>	3 672,06 €	Autofinancement	5 589,55 €
TOTAL	17 883,48 €		17 883,48 €

Nous sollicitons une subvention de 7 293,93 € auprès du Département de la Charente pour l'ensemble de ce projet.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **SOLLICITER** une subvention de 7 293,93 € auprès du Département de la Charente dans le cadre de son dispositif « Schéma des espaces naturels - plantation de haies et d'arbres » pour le projet présenté ci-avant ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document relatif à celle-ci.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Candidature au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » 2025

Del2025_126

« Territoires engagés pour la nature » est un programme national proposé par le Ministère de la transition écologique et Régions de France, qui se déploie de manière spécifique dans chacune des régions. En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif est animé par l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB NA), et piloté par un

collectif régional, composé de la direction régionale de l'OFB, de la DREAL, du Conseil Régional, des deux Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) et des Départements volontaires.

Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité, proposés par les collectivités territoriales infra-départementales. Que ces dernières soient rurales ou urbaines, initiées ou débutantes en matière de biodiversité, le dispositif est ouvert à toutes celles qui souhaitent faire de la biodiversité un marqueur fort de leurs politiques publiques. L'objectif est de mobiliser ces échelons locaux les plus à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire dans une perspective de transition écologique. La reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques pour la réalisation des projets mais permet de :

- valoriser les politiques environnementales et sensibiliser sur les enjeux locaux liés à la nature ;
- bénéficier d'un accompagnement technique et dans la recherche de financement
- développer de nouvelles compétences et connaissances en matière de biodiversité ;
- rejoindre un réseau et profiter de retours d'expériences via le réseau des collectivités reconnues TEN et de participer à des événements organisés par l'ARB NA et ses partenaires (formations, ateliers techniques, webinaires, etc.).

Dans ce cadre, la communauté de communes de Charente Limousine soucieuse, d'une part, de préserver son patrimoine naturel et son cadre de vie et, d'autre part, d'accompagner son territoire dans l'adaptation au changement climatique, propose de solliciter la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

S'appuyant sur des actions déjà initiées ou en cours (programme de plantation, accompagnement des opérateurs GEMAPI, stratégie bocagère de Charente Limousine, Atlas de la Biodiversité Intercommunal ...), la candidature porte sur trois actions planifiées sur les prochaines années et intégrées dans la stratégie bocagère et l'atlas de la biodiversité intercommunal de Charente Limousine, à savoir :

Une fiche action mobilisation :

- Sensibiliser le grand public sur les bénéfices des haies (action 9 de la stratégie bocagère) ;
- Sensibiliser, former les élus et agents des collectivités sur la valorisation et la gestion durable des haies (actions 6 et 10 de la stratégie bocagère) ;
- Développer un outil permettant d'informer les nouveaux propriétaires ainsi que les notaires sur les obligations en rapport aux haies (actions 11 de la stratégie bocagère) ;
- Organiser des animations autour des plantations de haies à destination des scolaires (action 12 de la stratégie bocagère et animations scolaires en lien avec l'ABI) ;

Deux fiches actions opérationnelles :

- Développer un programme de plantation : 3300 ml de haie sur 3 ans (action 3 de la stratégie bocagère) ;
- Initier la réalisation de nouveaux plans de gestion bocagers municipaux (action 7 de la stratégie bocagère).

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

- **VALIDER** la candidature de la communauté de communes au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » 2025 en s'engageant notamment à réaliser les actions présentées ci-dessus dans les 3 ans,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette candidature.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--